

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2022**

Délibération : **2022-01- 3**
 OBJET : **CREATION / SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU
DES EFFECTIFS**
 Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Benjamin VACHET donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Valérie ROBERT

1. Vu la délibération en date du 8 novembre 2021 créant un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (21/35^{ème}) pour pallier à l'accroissement des besoins du service urbanisme,
Vu l'accroissement de la charge du service.

Il est donc proposé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2022 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière administrative • Adjoint administratif	1 poste à temps non complet (21/35 ^{ème})	Filière administrative • Adjoint administratif	1 poste à temps complet	1 ^{er} février 2022

Vu la présentation faite en commission Ressources du 18 janvier 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 31 janvier 2022

Alain ROYER, Maire

